

	Fiche technique	LABO210-FITEC-0072
	Prélèvement de cheveux pour analyse toxicologique	Version 1
		Applicable le : 20/10/2014
Approbateur		
Nicolas GAMBIER, Sylvain SALIGNAC		

1. OBJET :

Ce document a pour objet de décrire les modalités de prélèvement de cheveux pour analyse toxicologique. Ce prélèvement devra être réalisé après accord préalable d'un biologiste du laboratoire de Pharmacologie et Toxicologie (au 51384).

2. CONTENU :

L'analyse des cheveux complète utilement les analyses plus classiques sur prélèvements sanguins ou urinaires en élargissant la fenêtre de détection d'éventuelles expositions aux xénobiotiques. La durée de détection est, dans les cheveux, de plusieurs mois voire de plusieurs années en fonction de la longueur de la mèche de cheveux analysée.

Les cheveux sont généralement prélevés au sommet du crâne. Une mèche de 80 cheveux (diamètre d'un crayon à papier) est suffisante pour la recherche des toxiques. Une seconde mèche pourra, le cas échéant, être prélevée pour une analyse complémentaire.

Les mèches doivent être prélevées le plus prêt possible du cuir chevelu, coupées aux ciseaux (ne pas arracher) et orientées racine-extrémité au moyen d'une cordelette ou d'un élastique (pas de scotch ni de colle), fixé 1 cm au-dessus du niveau de la racine.



La ou les mèche(s) seront conservées dans un tube sec ou dans une enveloppe postale, à température ambiante, avant d'être acheminées au laboratoire de Pharmacologie et Toxicologie accompagnées du bon de laboratoire spécifique, de couleur beige, ainsi que de la fiche de renseignements (à demander au laboratoire au 51384).

